

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.054**

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 juin 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS -EXCUSES** : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : DENOMINATION DE VOIES**

**VOTE : UNANIMITE**

La Ville de Royan a décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Voie en impasse située dans le lotissement du Maine Baguet en limite avec la commune de Saint Sulpice de Royan et raccordée à la rue Laennec :

"IMPASSE DUPUYTREN"

- Voie raccordée sur l'allée de la Lasse :

"IMPASSE DU CANOT"

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les propositions de la commission culturelle en date du 09 mars 2006,

APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- D'attribuer à la voie du lotissement Maine Baguet en limite avec la commune de St Sulpice de Royan et raccordée à la rue Laennec la dénomination "impasse Dupuytren",
- D'attribuer à la voie raccordée sur l'allée de la Lasse la dénomination "impasse du Canot".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT